

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Arras Nord

n°2023/06/56

Date de convocation
14 juin 2023

L'an deux mil vingt trois
le **LUNDI 26 JUIN 2023** à 18 Heures 00
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

Date d'affichage
14 juin 2023

Nombre de conseillers

Exercice : 26
Présents : 14
Votants : 18

Etaient présents :

Monsieur Alain CAYET - Madame Marie-Antoinette DESHORTIES - Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ - Madame Anne-Caroline RATAJCZAK - Monsieur Stéphane FOURNIER - Madame Ghislaine VALENTE - Monsieur Marc SERRA - Madame Sophie LOPEZ - Monsieur Fouad AJARRAY - Madame Yveline LOURDEL - Monsieur Yves RAOULT - Madame Micheline LAURENT - Madame Corinne DOLLE - Monsieur Olivier QUIGNON

Excusés :

Monsieur Guy BRAS qui donne procuration à Monsieur Alain CAYET
Madame Christelle LEBAS qui donne procuration à Madame Ghislaine VALENTE
Madame Astrid SAVARY qui donne procuration à Anne Caroline RATAJCZAK
Monsieur Jean-Claude NOEL qui donne procuration à Monsieur Stéphane FOURNIER
Madame Chantal DECOCQ
Monsieur Philippe LEFEBVRE
Madame Martine DUQUESNOY
Monsieur Patrick BRUGUET
Madame Audrey TISON
Monsieur Thierry IMBERT
Madame Sandrine SERGEANT
Monsieur Hubert CHIVET

NM

Secrétaire de séance :
Mme Sophie LOPEZ

Objet : Activités d'autofinancement des jeunes dans le cadre de l'action Team Jeunes

Monsieur le Maire expose :

Pour répondre à un besoin des adolescents de la Commune, le pôle jeunesse a mis en place le projet « Teams Jeunes ».

Pour atteindre au plus proche certains objectifs du projet comme :

- Développer la solidarité et l'autonomie par la vie de groupe
- Amener les jeunes à sortir de leur quartier.

Le pôle jeunesse propose aux jeunes de participer à des activités d'autofinancement comme le lavage auto, la vente de café, vente de grilles de tombola, vente de brioche..... afin de pouvoir s'organiser et financer une partie d'un séjour.

Chaque jeune volontaire participant aux activités d'autofinancement devra s'inscrire auprès du Pôle jeunesse.

Afin de proposer des activités d'autofinancement, le pôle jeunesse propose cinq tarifs : 1€, 2€, 3€, 4€ et 5€

Les activités d'autofinancement se dérouleront durant l'année 2023 selon le calendrier des manifestations de la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De valider les activités d'autofinancement.
- De valider les tarifs de participation des habitants.
- De mettre à jour la régie de recettes « Activités de loisirs » afin de pouvoir percevoir le tarif demandé.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces permettant l'exécution de cette délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 27 juin 2023

Le Maire,
Alain CAYET.

